



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Livret Candidat

**BACCALAUREATS PROFESSIONNELS
BREVET DES METIERS D'ART**

EPREUVES PONCTUELLES OBLIGATOIRES

DANSE

En référence à l'arrêté du 3 avril 2019 (BO spécial n°5 du 11 avril 2019), à l'arrêté du 17 juin 2020 (BO n°30 du 23 juillet 2020), à la circulaire du 29 décembre 2020 (BO n°4 du 28 janvier 2021). Cette brochure présente pour l'Académie de Clermont-Ferrand les activités physiques et sportives retenues pour la session 2022 des Examens des Baccalauréats Généraux et technologiques.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen ponctuel terminal s'organisent de la façon suivante

« L'examen ponctuel terminal s'appuie sur deux épreuves. La date est fixée par le recteur en année terminale de la formation. Plusieurs centres d'examen, placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur, peuvent être désignés dans une académie. »

- ☞ Le Contrôle Ponctuel Terminal s'effectue sur deux épreuves.
- ☞ Les candidats choisiront dans la liste ci-dessous un ensemble de deux épreuves :

ACTIVITÉ N° 1 :	Demi-Fond (champ 1)
ACTIVITÉ N° 2 :	Danse (champ 3)
ACTIVITÉ N° 3 :	Tennis de table en simple (champ 4)

La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.

Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir sa sécurité.

- ☞ Chacune des deux épreuves est notée sur 20. La note finale obtenue par chacun des candidats résulte de la moyenne de ces deux notes

EPREUVE : DANSE

I - DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

- ☞ Cadre institutionnel, programme ; ; Attendus de fin de lycée professionnel Bulletin officiel n° 4 du 28-01-2021
- ☞ Vérification des convocations et des pièces d'identité des candidats.
- ☞ L'épreuve consiste en la présentation d'une chorégraphie individuelle préparée par le candidat **en amont**.

II - CONDITIONS DE L'EPREUVE :

- ☞ Dimension de l'espace scénique : **8 mètres sur 10 mètres** (salle de danse ou gymnase). L'utilisation des murs comme appuis ou autres est interdite.
- ☞ Épreuve interdite au public (seuls les jurys et les autres candidats assistent à la totalité de l'épreuve)
- ☞ Les accessoires sont autorisés mais **l'utilisation d'eau, sable, farine, confettis...feu est INTERDITE !** La scène doit être propre après le passage de chaque candidat.
- ☞ Le temps de montage et de démontage d'un éventuel décor ne doivent pas dépasser 1 min.

- ☞ Des vestiaires sont à disposition pour se changer. **Par mesure de précaution, les objets de valeurs sont à ramener dans la salle d'examen.**

Attention : Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de l'épreuve et aucun contact avec l'extérieur ou entre les candidats n'est autorisé.
Le téléphone portable n'étant pas autorisé dans la salle d'examen, **il ne pourra en aucun cas servir de support pour la diffusion du montage musical.**

III - DÉROULEMENT DE L'EVALUATION:

- ☞ Lors de l'accueil des candidats, le jury constitue l'ordre de passage, Il précise le déroulement de l'épreuve et vérifie tous les supports musicaux. La musique du candidat est transmise par clé USB.

ORGANISATION ET DEROULE EPREUVE

N°	TEMPS	INTITULE DE LA SEQUENCE	SUPPORT MUSICAL JURY
1	15 A 20 Minutes	<ul style="list-style-type: none">• Échauffement• Répétition de sa composition et vérification de son support musical	Etape suivie et évaluée par le jury.
le candidat précise au jury l'inducteur choisi.			
2	Durée : entre 1min30 et 2min30	Présentation de la composition chorégraphique	Support musical : fourni par le candidat exclusivement sur clé USB. Format numérique MP3 ou WAV, un seul fichier sur la clé USB, montage musical coupé à la durée de la composition chorégraphique.

IV - CONSEILS POUR LA PREPARATION DE L'EPREUVE - POINTS DE VIGILANCE :

- ☞ Le candidat se présente à l'épreuve en tenue adaptée : possibilité de proposer un costume en lien avec la composition chorégraphique.
- ☞ Attention danser en chaussettes est interdit par mesure de sécurité.
- ☞ Les élèves peuvent s'appuyer sur différents styles de danse (classique, contemporain, hip-hop...).
- ☞ Une culture danse peut aider à construire sa chorégraphie en utilisant notamment des effets chorégraphiques combinés ou non, en jouant sur :
 - L'espace (par exemple aller au sol, sauter, utiliser différents espaces de la scène, jouer sur l'orientation et les directions...)
 - Le temps (par exemple, accélérer, ralentir, s'arrêter...)
 - L'énergie (par exemple, fluide, saccadé, léger, lourd)

Ponctualité

Les candidats doivent se présenter au jour et heure indiqués sur la convocation avec cette dernière ainsi qu'une pièce d'identité.

Il est rappelé qu'un appel nominatif des candidats convoqués aux épreuves obligatoires ponctuelles d'EPS est réalisé par le coordonnateur du jury avant le début des prestations physiques.

Cependant, le chef de centre peut, **à titre exceptionnel**, lorsque le retard est lié à un évènement indépendant de la volonté du candidat, autoriser ce dernier à composer **au plus tard une heure après le début de l'épreuve**.

V - MODALITES D'EVALUATION:

Cf. tableau du référentiel national d'épreuve page 5

EVALUATION sur 20 POINTS

Sur 7 points : Engagement (présence et intention) pour la composition.

Sur 5 points : Analyse de la motricité.

Sur 5 points : composition et organisation de la prestation

Sur 3 points : Engagement dans la phase d'échauffement et de préparation

VI - ANNEXES :

Cf. document

Danse :

Examen ponctuel obligatoire baccalauréats professionnels

Principes de passation de l'épreuve

Le candidat présente une chorégraphie d'une durée de 1'30 à 2'30 dans un espace scénique dont les dimensions auront été communiquées au préalable par le jury.

Il dispose d'un temps de préparation de 15 à 20 minutes. Ce temps, observé par le jury, fait partie de l'épreuve.

Le candidat fournit le support sonore, s'il existe, sous forme numérique (clé USB) et dont la durée de montage ne dépassera pas le temps imparti. L'utilisation du téléphone portable comme support musical est interdite.

Cela sera pris en compte dans l'évaluation.

Éléments évalués :

- AFLP 1 : Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié.
- AFLP 2 : Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées.
- AFLP 3 : Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant des spectateurs/ juges.
- AFLP 5 : Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée.

AFLP évalués	Points	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié.	7	-La présence et la concentration sont faibles. -L'intention n'est pas lisible 0 point 1 point	-La présence est intermittente. -L'intention est souvent exprimée de façon caricaturale (utilisation du mime ou de clichés) 1,5 points3 points	-La présence est impliquée, la concentration visible -L'intention se manifeste par un début de distanciation du réel 3,5 points.....5 points	- La présence est engagée -L'intention se perçoit par l'utilisation de différents moyens d'évocation et de symbolisation. 5,5 points..... 7 points
AFLP 2 Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées	5	-Les formes corporelles produites sont simples. -La prestation est brouillonne 0 point 0,5 point	-Les formes corporelles produites sont globales et souvent quotidiennes ou stéréotypées. -La prestation est organisée, mais parfois hésitante 1 point..... 2 points	-Les formes corporelles produites sont différenciées, mais pas toujours maîtrisées -La prestation est fluide, mémorisée, en lien régulier avec le propos 2,5 points3,5 points	-Les formes corporelles sont complexes et maîtrisées -La prestation est fluide et riche. Elle s'appuie sur une motricité expressive soutenant continuellement le propos. 4 points..... 5 points
AFLP 3 Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant des spectateurs/ juges.	5	-Les procédés mobilisés sont pauvres et/ou maladroits -Les éléments scénographiques restent décoratifs -L'espace n'est pas réfléchi au service de la prestation 0 point..... 0,5 point	-Les procédés mobilisés sont ébauchés et repérables -Les éléments scénographiques sont redondants, mais ne servent pas une intention claire -L'espace est organisé 1 point..... 2 points	- Les procédés mobilisés sont pertinents -Les éléments scénographiques sont sélectionnés en fonction d'une intention lisible -L'espace est construit au service de la prestation. 2,5 points.....3,5 points	- Les procédés mobilisés sont affirmés et singuliers -Les éléments scénographiques apparaissent créatifs -L'espace est choisi et singulier. 4 points..... 5 points
AFLP 5 Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée	3	- Le candidat ne s'échauffe pas, ne repère pas l'espace scénique. 0 point..... 0,5 point	- Le candidat fait un échauffement général. Il n'ose pas répéter sa chorégraphie 1 point	- Le candidat fait un échauffement général et spécifique. Il répète une fois sa chorégraphie dans l'espace scénique. 2 points	- Le candidat fait un échauffement général et spécifique. Il prend les repères spatiaux nécessaires. Il répète et s'attarde sur les moments clés de sa chorégraphie. 3 points

Une pénalité de 1 point est attribuée aux prestations et /ou aux supports musicaux dépassant de 10 secondes (en plus ou en moins) l'exigence de durée (1'30 à 2'30).